# Avis d'Appel d'Offres avec publication Internationale N°DNCMP/25.6./F/2019-2020 pour la fourniture et la livraison de 100 000 Kg de semences de maïs hybride

Date d'ouverture des offres : 13/04/2020

## Objet

1. Dans le cadre de l'exécution des sous-composantes «Intensification agricole», le Programme de Développement des Filières – Phases I et II (le PRODEFI I et II) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture et la livraison de 100 000 Kg de semences de maïs hybride pour la diffusion dans les marais et bassins versants des provinces d'intervention du PRODEFI I et II constituées par les provinces de Cibitoke, Bubanza, Kayanza, Karusi, Muramvya, Gitega, Ngozi et Muyinga en commune de Mwakiro.

### Allotissement du marché

- 2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en deux (02) lots sur financement du PRODEFI I et du PRODEFI II. La répartition des lots est la suivante :
  - Lot 1 : Fourniture et livraison de 50 000 Kg de semences de maïs hybride de variété PAN 53 dans le cadre du PRODEFI-Phase I
  - Lot 2 : Fourniture et livraison de 50 000 Kg de semences de maïs hybride de variété PAN 53 dans le cadre du PRODEFI-Phase II.
- 3. Le soumissionnaire est autorisé à présenter son offre pour un ou pour les deux lots, mais le lot devant être complet, et il pourra être attributaire d'un ou des deux s'il remplit toutes les conditions administratives, techniques et financières.
- 4. La répartition des quantités par commune se trouve dans le tableau des spécifications techniques des semences de maïs hybride à livrer.

#### Délai d'exécution du marché

5. Les semences de maïs hybride devront être livrées dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception de la lettre de marché dûment signée par toutes parties.

### Présentation de l'échantillon

6. La présentation d'un échantillon et la déclaration d'origine des semences sont obligatoires à l'ouverture des offres. Est obligatoire également, une lettre du producteur agréé pour la production ou la commercialisation des semences de maïs hybride de la variété exigée garantissant la livraison dans les délais exigés par le dossier d'appel d'offres.

## Conditions de participation

- 7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales résidant ou non au Burundi et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par les cas d'inéligibilité énumérés à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
- 9. Ne peuvent non plus participer à la présente commande publique les associations sans but lucratif, conformément à l'article 13 de la loi précitée.

# Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

10. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au siège du PRODEFI, sis Avenue du Large; Immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA; 1<sup>er</sup> étage; Tél: (257) 22 24 30 96. Il peut également être consulté sur les sites web: <a href="https://www.programmefidaburundi.org">www.programmefidaburundi.org</a>, et <a href="https://www.armp.bi">www.armp.bi</a>.

Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de 120 000 FBU (ou 70 USD) dont la moitié (60 000 FBU ou 35 USD) sera versée sur le compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi, sous compte de transit des recettes non fiscales, et l'autre moitié scindée en deux, soit 30 000 FBU ou 17 USD sur le compte n° 1110/178 « Compte de contrepartie» ouvert à la BRB au nom du PRODEFI I et 30 000 FBU ou 17 USD sur le compte n° 1101/181 « Compte de contrepartie aux Dons 2000001256 et 2000001255 » ouvert à la BRB au nom du PRODEFI II.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODEFI à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / 256/F/2019-2020), au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

# Présentation de l'offre

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Programme de Développement des Filières- Première phase « PRODEFI I » et Deuxième phase « PRODEFI II »

5

- 12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission fixée comme suit :
  - Lot 1: 10 000 000 BIF (Dix millions de Francs Burundais), ou 5 550 US \$ (Cinq mille cinq cent cinquante Dollars des Etats-Unis);
  - Lot 2: 10 000 000 BIF (Dix millions de Francs Burundais), ou 5 550 US \$ (Cinq mille cinq cent cinquante Dollars des Etats-Unis);

# Délai de validité des offres

13. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendrier à compter du jour de l'ouverture des offres

# Date limite de dépôt des offres

14. Les offres devront être déposées au Secrétariat du PRODEFI situé à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 13/04/2020 à 9 heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

# Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés Publics dans la salle des réunions située au 1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA au Burundi, le 13 / 04 / 2020 à 9 heures 30 minutes, heure locale.

Fait à Bujumbura, le

/2020.

LE COORDONNATEUR DU PRODEFI I et II

Jean-Paul BITOGA

Stere de l'Environnement de l'En

